

IMPORTANT

Les masques respiratoires à usage unique EN149:2001+A1:2009 contre les aérosols solides et liquides sont classés selon l'une des trois catégories suivantes : FFP1, FFP2 et FFP3. Avant de lire les informations suivantes, veuillez vérifier la catégorie à laquelle appartient le masque respiratoire – celle-ci est indiquée sur l'emballage et sur le masque.

UTILISATIONS

Une protection respiratoire est indispensable pour travailler dans une atmosphère contaminée par des poussières, des vapeurs, des fumées ou des gaz.

FFP1 : particules supérieures à 5 microns. Poussière générale, spray à base d'eau, brouillard de peinture (à base d'eau). Protection contre les aérosols solides et liquides non toxiques (p. ex. les brouillards d'huile) à des concentrations allant jusqu'à 4x MAC/OEL/TLV, (c-à-d NPF=4) ou 4x WEL, (c-à-d APF=4).

FFP2 : particules comprises entre 2 et 5 microns. Ponçage de bois tendre, ponçage manuel de MDF, poussière de carreaux de céramique, découpage de dalles. Protection contre les aérosols solides et liquides non toxiques (p. ex. les brouillards d'huile) à des concentrations allant jusqu'à 12x MAC/OEL/TLV, (c-à-d NPF=12) ou 10x WEL, (c-à-d APF=10).

FFP2 (odeur) : particules comprises entre 2 et 5 microns. Conformément à ce qui est indiqué ci-dessus, y compris la poussière métallique.

FFP3 : particules inférieures à 2 microns. Isolation de combles, poussière de bois dur et découpe de MDF, découpage de pierres, travaux de plâtrage. Protection contre les aérosols solides et liquides non toxiques (p. ex. les brouillards d'huile) à des concentrations allant jusqu'à 50x MAC/OEL/TLV, (c-à-d NPF=50) ou 20x WEL, (c-à-d APF=20).

REMARQUE : MAC = concentration maximale admissible, OEL = limite d'exposition professionnelle, TLV = valeur limite de seuil, NPF = facteur de protection nominal, WEL = limite d'exposition sur le lieu de travail, APF = facteur de protection attribué.

CONTRÔLE À EFFECTUER AVANT TOUTE

UTILISATION

Inspecter le masque respiratoire, y compris ses composants, pour vérifier qu'il n'y a pas de perforations, de déchirures ou de dommages avant de l'utiliser. En cas de dommage identifié : NE PAS L'UTILISER. Prendre un nouveau masque.

INSTRUCTIONS POUR LE RÉGLAGE

1. Prenez le masque respiratoire dans votre main, en tenant l'embout nasal avec le bout de vos doigts. Laissez les bandeaux pendre librement sous la main.
2. Appliquez le masque respiratoire fermement sur votre visage avec l'embout nasal sur l'arête de votre nez.
3. Tendez et tirez le bandeau inférieur par-dessus la tête et positionnez-le sous vos oreilles. Tendez et tirez le bandeau supérieur à l'arrière de votre tête, au-dessus de vos oreilles. Masques respiratoires avec bandeaux réglables uniquement : tout en maintenant la position du masque respiratoire, réglez-le en tirant sur la languette de chaque bandeau (la tension peut être diminuée au niveau de l'arrière de la bouche).
4. Appuyez sur l'embout nasal souple pour qu'il s'adapte parfaitement à votre nez.
5. (a) Pour tester l'ajustement du masque respiratoire sans la valve d'expiration : placez vos deux mains sur le masque respiratoire et expirez vigoureusement. (b) Pour tester l'ajustement du masque respiratoire avec la valve d'expiration : placez vos deux mains sur le masque respiratoire et inhalez vigoureusement. Une pression négative doit être ressentie à l'intérieur du masque respiratoire. Si l'air circule autour de votre nez, serrez l'embout nasal. Si des fuites d'air se produisent sur les bords, repositionnez le bandeau pour un meilleur ajustement.

ATTENTION

1. Changer immédiatement de masque respiratoire si la respiration devient difficile ou si le masque est endommagé ou déformé, ou si un ajustement correct ne peut être maintenu sur le visage. Le strict respect de ces instructions constitue une étape importante pour une utilisation sûre du masque respiratoire.
2. Le non-respect de toutes les instructions et limitations relatives à l'utilisation de ce produit pourrait réduire l'efficacité du masque respiratoire, et entraîner une maladie voire le décès.
3. Un masque respiratoire sélectionné de façon appropriée est essentiel pour protéger votre santé. Avant d'utiliser ce masque respiratoire, veuillez consulter un spécialiste en hygiène industrielle ou un professionnel de la sécurité au travail afin de déterminer s'il convient à l'usage que vous souhaitez en faire.
4. Ce produit ne fournit pas d'oxygène. À utiliser uniquement dans des zones correctement ventilées contenant de l'oxygène en quantité suffisante. Ne pas utiliser ce masque respiratoire si la concentration en oxygène est inférieure à 19 %.
5. Ne pas utiliser lorsque les concentrations de contaminants présentent un danger immédiat pour la santé ou la vie.
6. Ne pas utiliser dans des atmosphères explosives.
7. Quitter immédiatement la zone de travail et retourner à l'air frais si (a) la respiration devient difficile ou (b) si des vertiges ou d'autres troubles apparaissent.
8. Les poils du visage ou la barbe et certaines caractéristiques du visage peuvent réduire l'efficacité de ce masque respiratoire.
9. Ne jamais altérer ou modifier ce masque respiratoire de quelque manière que ce soit.
10. Exclusivement destiné à un usage unique et personnel. Aucun entretien nécessaire. Jeter le masque respiratoire après chaque utilisation.
11. Conserver les masques respiratoires dans la boîte de présentation, à l'abri de la lumière directe du soleil jusqu'à leur utilisation.
12. Ils doivent être stockés et transportés dans leur emballage d'origine et conformément aux conditions de température et d'humidité suggérées.

SIGNIFICATION DES PICTOGRAMMES / SYMBOLES

- (a) Voir les informations utilisateur
 (b) Plage de températures des conditions de stockage
 (c) Humidité relative maximale des conditions de stockage
 (d) Date d'expiration aaaa = année, mm = mois
 (e) NR : Ce masque respiratoire est limité exclusivement à un usage unique et personnel (sur une durée maximale de 4 heures) et ne doit pas être réutilisé.



Il répond aux exigences du règlement 2016/425 relatif aux EPI. Produit certifié par INSPEC International B.V., Beechavenue 54-62, 1119 PW, Schiphol-Rijk, Pays-Bas et le Règlement UKCA (UE) 2016/425 relatif aux EPI, tel que transposé dans la législation britannique et modifié. Produit certifié par Inspec International Ltd, 56 Leslie Hough Way, Salford, Gt EN 149:2001+A1:2009





UK 0194 **CE** 2849
CA

La déclaration de conformité est disponible à l'adresse suivante www.scan-safety.com

CONTACT POINT: SCAN SAFETY PRODUCTS

3 White Lodge Business Estate, Hall Road,
Norwich, Norfolk, NR4 6DG, UK.

EU REP: TUCKS O'BRIEN LTD

24 Magna Drive, Magna Bus. Park, Citywest
Rd, Dublin 24, D24 FNYO, Ireland.

E-mail: enquiries@scan-safety.com

MANUFACTURER: DORMOLE LIMITED

SCAN est un nom commercial utilisé par Dormole Limited qui est une société enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 1156193 et dont le siège social est situé à Long Reach, Galleon Boulevard, Crossways Business Park, Dartford, Kent, DA2 6QE.